

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1890.

(AMENDEMENTS.)

(58)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1890, s'élevait à fr.	22,747,906 »
Le projet révisé monte à	22,885,035 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	137,129 »

Comparativement au Budget voté pour l'exercice 1889, l'augmentation se réduit à 107,774 francs; elle comprend, entre autres, une somme de 59,000 francs demandée en vue de pourvoir aux frais des élections législatives en 1890.

Les modifications se justifient de la manière suivante :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	484,900 »
— — — amendé	480,300 »
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	4,600 »

Le chiffre du crédit a été ramené à la somme votée au Budget de l'exercice 1889.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 10. — *Subvention à la Caisse de prévoyance des secrétaires communaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	36,000 »
— — — amendé	37,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	1,000 »

La subvention s'est élevée, en 1889, à fr. 35,967 87. Il est à présumer qu'elle dépassera 36,000 francs en 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	7,361 »
— — — amendé	5,761 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	1,600 »

Cette diminution procède de diverses extinctions.

ART. 12. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	91,000 »
— — — amendé	101,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	10,000 »

Le chiffre de 101,000 francs est celui qui a été voté au Budget de l'exercice 1889.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 13. — *Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre — secrétaire, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	8,800 »
— — — amendé	7,300 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	1,500 »

Le montant de ce crédit est ramené au chiffre voté pour l'exercice 1889.

ART. 14. — *Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	7,000 »
— — — amendé	8,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	1,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le chiffre de 8,500 francs, reconnu indispensable, a été voté pour l'exercice 1889.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 17. — *Traitements des employés, gens de service et gens de peine ; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,055,426 »
— — — amendé . . .	1,055,426 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE. . . fr.	»

La seule modification apportée au libellé de cet article concerne la répartition nouvelle, entre les diverses provinces, du crédit voté au Budget de l'exercice 1889.

CHAPITRE V.

MILICE.

ART. 24. — *Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement ; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	106,000 »
— — — amendé . . .	110,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	4,000 »

Un déficit, qu'il a fallu combler au moyen d'un transfert de l'article 23, a été constaté en 1888.

Déjà, la situation de l'article 24 fait entrevoir qu'un nouveau déficit se présentera en 1889.

D'autre part, le crédit de l'article 23 offrira selon toute apparence un excédent. Il y a donc lieu, pour éviter des demandes de transfert ultérieures, d'augmenter le crédit de l'article 24 d'une somme de 4,000 francs à prendre sur l'article 23.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	24,000 »
— — amendé	20,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	4,000 »

Voir la note explicative à l'article 24 ci-dessus.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

ART. 26. — *Inspection générale et commandements supérieurs, traitements, frais de route et de séjour.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	25,500 »
— — amendé	25,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	500 »

Cette diminution provient de la suppression de la place d'huissier-planton de l'inspection générale.

CHAPITRE X.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 42. — *Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	55,750 »
— — amendé	64,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	8,750 »

La somme de 64,500 francs a été votée au Budget de 1889.

ART. 43. — *Observatoire royal, frais de matériel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	54,400 »
— — amendé	52,400 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	2,000 »

Le chiffre de 52,400 francs est celui qui a été alloué au Budget de 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

BEAUX-ARTS.

ART. 57. — *Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	91,260 »
— — — amendé	92,760 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	1,500 »

Cette augmentation a été votée au Budget de 1889.

ART. 62. — *Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments fr.* 100,000 »

Article nouveau voté au Budget de l'exercice 1889.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 73. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,186,200 »
— — — amendé	1,202,700 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	16,500 »

Le Gouvernement doit être en mesure de faire, dans le cours de l'exercice 1890, les nominations qui seraient reconnues nécessaires, par suite de l'occupation des nouveaux locaux universitaires.

Mais il ne peut, pour le moment, se baser que sur des prévisions.

Il se borne, en conséquence, à majorer de 15,000 francs le crédit porté au projet de Budget primitif, se réservant de modifier ses propositions lorsqu'il sera suffisamment éclairé sur les besoins réels.

Il y a lieu, en outre, de rattacher également, au crédit primitivement demandé, une somme de 1,500 francs, pour payer les augmentations de traite-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ment accordées, en 1888, à certains agents des ponts et chaussées, détachés à l'École du génie civil annexée à l'Université de Gand.

ART. 74. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	288,500 »
— — — amendé	303,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	15,000 »

De même que pour le personnel universitaire, l'occupation des nouveaux Instituts, et surtout de l'Institut des sciences à Gand, occasionnera des dépenses de matériel plus considérables.

Mais, ici encore, le Gouvernement se trouve devant des prévisions.

Dans ces conditions, et sans rien préjuger, il croit pouvoir momentanément se borner à majorer de 15,000 francs le crédit porté au projet de Budget primitif.

Des éclaircissements seront fournis à la section centrale lorsque le Gouvernement sera mis à même d'apprécier, par de plus amples renseignements, les augmentations de dépenses strictement justifiées.

ART. 75. — *Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses.*

(« Est autorisé éventuellement le report par arrêté royal, au prochain »
 » exercice, de la partie de cette allocation afférente à des bourses de voyage non »
 » conférées pendant l'année budgétaire, mais qui doivent l'être l'année sui- »
 » vante par application du 3^e alinéa de l'article 46 de la loi du 20 mai 1876, »
 » sur la collation des grades académiques, etc. »)

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	76,000 »
— — — amendé	85,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	9,000 »

En présence du nombre de concurrents qui, au dernier concours, ont obtenu la bourse de voyage, il convient de porter ce crédit à 85,000 francs.

D'autre part, le Gouvernement se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de faire, le cas échéant, et sans contrevenir aux règles de la comptabilité de l'État, emploi de la partie disponible du crédit affecté à la collation des bourses de voyage qui n'ont point été conférées une année, mais qui peuvent l'être l'année suivante, conformément au 3^e alinéa de l'article 46 prémentionné.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Pour sortir de cette situation difficile, il demande que l'on inscrive à la suite du libellé de l'article 75 du Budget, une autorisation de report à l'exercice suivant, restreinte à la stricte exécution de l'article 46 susvisé de la loi du 20 mai 1876.

ART. 81. — *Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État, etc.*

L'article était libellé comme suit, au projet de Budget primitif : « Subsides travaux des membres du personnel enseignant , etc. »

La Cour des Comptes estime qu'en présence de ce texte formel, il n'est pas possible de liquider des subsides au profit de membres du personnel administratif.

Or, il peut être utile parfois de confier à des agents tels que les préparateurs, les jardiniers en chef, etc., qui sont rangés dans l'ordre administratif, des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur.

Le Gouvernement propose en conséquence de supprimer le mot *enseignant* dans le libellé de l'article. Il n'entend toutefois user que dans des cas spéciaux de la faculté d'accorder des subsides aux agents de l'ordre administratif.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 92, *littera d.* — *Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel ; traitements ; indemnités ; subsides.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	961,435	»
— — — — — amendé	952,935	»
	<hr/>	
DIMINUTION fr.	8,500	»

La réduction forme une partie des subsides de l'État dans les dépenses de l'école moyenne supprimée de Binche. Le chiffre total du crédit porté à l'article est ramené à 3,153,064 francs.

ART. 96 — *Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides.*

Crédit demandé par la projet de Budget primitif fr.	25,000	»
— — — — — amendé	32,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	7,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation ci-dessus permettra au Gouvernement de subsidier l'institut supérieur de demoiselles à Liège, soumis au régime des lois du 13 juin 1850 et du 13 juin 1881, par arrêté royal du 9 novembre 1887.

ART. 98. — *Professeurs de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^me degré sans emploi. Indemnités.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	3,120 »
— — — amendé	2,000 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	1,120 »

Il y a moins de professeurs sans emploi et par conséquent moins d'indemnités à accorder.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 102. — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire. Traitement du secrétaire.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	3,200 »
— — — amendé	2,000 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	1,200 »

Économie réalisée par la suppression du poste de secrétaire-adjoint.

ART. 106. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	745,291 »
— — — amendé	733,090 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	12,201 »

La diminution s'explique par la suppression de la section normale de Virton. Par suite de cette suppression, le littéra a est diminué d'une somme de 24,000 francs; mais le littéra b, qui doit supporter les traitements de disponibilité des membres du personnel dudit établissement, doit, par contre, être augmenté d'une somme de 8,799 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Littera c. — *Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées.*

Les mots : « à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées » figurant à la suite de ce libellé, ont été supprimés. Cette modification permettra de rétribuer les cours temporaires organisés en dehors des écoles normales, par des professeurs spéciaux de travaux manuels, d'agriculture, etc.

ART. 109. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	85,672 »
— — — amendé	86,572 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	900 »

Le chiffre de 86,572 francs répond exactement aux besoins actuels.
Il est inférieur de 3,303 francs au crédit voté pour l'exercice 1889.

ART. 111. — *Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.*

Il y aura probablement en 1890 un excédent sur le crédit demandé. Il serait désirable de pouvoir l'employer à l'achat d'arbres fruitiers et de graines à distribuer aux instituteurs qui s'occupent avec le plus de soin de la culture de leur jardin. C'est ce qui explique l'adjonction à ce libellé des mots : « Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. »

ART. 113. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, etc.*

Le libellé de cet article a été complété par les mots : « Subsidés spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité » qui figurent au Budget de 1889.

Le littera auquel la mention est rattachée a été réduit d'une somme de 30,000 francs qui a été reportée au littera a du même article.

ART. 115. — *Musée scolaire national. — Personnel ; traitements et indemnités.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	16,300 »
— — — amendé	10,900 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	5,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La diminution provient de la suppression de l'emploi de conservateur du Musée scolaire et de la réduction du nombre des huissiers.

ART. 117 litt. c. — *Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire, etc.*

Le libellé de cet article a été complété par l'adjonction des mots « *frais de voyage* » afin de satisfaire à une demande de la Cour des Comptes.

CHAPITRE XV.

ART. 118. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Ce libellé est la reproduction de celui qui a été adopté au Budget de 1889.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1890, est fixé à la somme de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille trente-cinq francs (22,885,035 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

(70)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1890.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . .	480,300 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État	60,000 .	582,033 .
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 .	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	9,053 .	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,800 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1890 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,640 .	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 3 de la loi du 16 mai 1870); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1890.	241,059 .	438,235 .
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1890	775 .	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	57,000 .	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	5,761 .	
A REPORTER. . . . fr.		337,235 .	1,020,268 .

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	337,255 *	1,020,268 *
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1890, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitée.)	101,000 *	
	CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	7,300 *	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	8,500 *	30,600 *
15	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	14,800 *	
	CHAPITRE IV. AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 *	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité:		
	Province d'Anvers	100,910 *	
	— de Brabant.	142,670 *	
	— de la Flandre occidentale	157,685 *	
	— de la Flandre orientale	159,800 *	
	— de Hainaut.	129,750 *	
	— de Liège	123,550 *	
	— de Limbourg	87,710 *	
	— de Luxembourg	79,400 *	
	— de Namur	101,900 *	
	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder, avec les fonds à provenir des mutations, les augmentations réglementaires	3,071 *	
	A REPORTER. . . . fr.	1,505,226 *	1,050,868 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report . . . fr.	1,505,226 »	1,070,868 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:		
	Province d'Anvers.	27,000 »	
	— de Brabant.	27,000 »	
	— de la Flandre occidentale	27,000 »	
	— de la Flandre orientale	27,000 »	
	— de Hainaut.	27,000 »	251,000 »
	— de Liège	51,500 »	
	— de Limbourg	20,700 »	
	— de Luxembourg	20,700 »	
	— de Namur	24,000 »	
19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité:		2,568,020 »
	Traitements des commissaires	211,500 »	
	Frais de bureau	45,400 »	
	Traitements des employés	186,000 »	453,900 »
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1890	15,000 »	
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.	15,000 »	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 21 août 1885.	50,000 »	
23	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	3,418,894 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET LE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	5,418,894 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	110,000 •	
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 •	130,000 •
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	25,000 •	
27	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers.	1,500 •	
28	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	10,500 •	
29	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •	154,700
30	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 •	
31	Personnel permanent du Tir national	5,200 •	
32	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, — prix de tir.	43,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
33	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 •	34,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	5,717,594 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	5,717,594 *
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
54	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. . .	17,000 *	20,000 *
55	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	5,000 *	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
56	Pensions de 1.200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1863; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés . . .	200,000 *	551,500 *
<p>La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 57 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 500 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de Septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1850.</p>			
57	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	151,500 *	
CHAPITRE X.			
LETTRES ET SCIENCES.			
58	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaudet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . .	156,100 *	
	A REPORTER. fr.	156,100 *	4,069,094 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	150,100 •	4,069,094 •
50	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle;	108,075 •	
40	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	25,600 •	
41	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 •	
42	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	64,500 •	
45	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	52,400 •	
44	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	95,400 •	825,825 •
45	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 •	
43	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	75,700 •	
47	— — matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	50,550 •	
48	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 •	
49	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 •	
50	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	50,750 •	
51	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 •	
CHAPITRE XI.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
52	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église,		
	À REPORTER. fr.	•	4,892,917 •

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	4,802,017 *
	à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses (y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	550,250 *	
55	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 *	
54	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 *	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
53	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation des objets — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	414,680 *	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz</i>		
56	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance. — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	44,000 *	
57	Musée royal de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien	92,760 *	
58	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 *	
59	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	50,400 *	
	<i>Monuments publics.</i>		1,811,005 *
60	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 *	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
61	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 *	
	A REPORTER . . . fr.	1,202,100 *	6,704,820 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE)**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,202,199 *	0,704,820 *
63	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 *	
65	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 *	
64	— — — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 *	
65	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 *	
66	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 *	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
67	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	
68	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 *	
69	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 *	
70	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 70 à l'art. 53 du Budget).	175,000 *	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
71	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . . .	1,600 *	
72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés pour ledit Conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 *	
73	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,202,700 *	
74	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.	505,500 *	
	A REPORTER. fr.	1,509,200 *	0,704,820 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,530,200 »	6,704,820 *
75	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. (Est autorisé éventuellement le report par arrêté royal au prochain exercice de la partie de cette allocation affectée à des bourses de voyage non conférées pendant l'exercice budgétaire, mais qui doivent être l'année suivante par application du 5 ^e alinéa de l'article 46 de la loi du 20 mai 1875 sur la collation des grades académiques, etc.)	85,000 »	
76	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. . . .	60,000 »	
77	Jury central; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation.	5,000 »	1,685,400 *
78	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
79	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	2,200 »	
80	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.	6,000 »	
81	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	
85	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
84	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités.	24,200 »	
85	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800 »	
86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
87	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
88	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges;		
	A REPORTER. . . . fr.	53,000 »	8,300,220 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr	55,000 »	8,500,220 »
	personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	172,515 »	
89	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. Inspection: frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège, matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	51,580 »	
90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
91	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 »	
92	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux	5,155,064 »	
93	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers	4,000 »	5,781,428 »
94	Écoles moyennes. — Bourses.	55,000 »	
95	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	151,571 »	
96	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	52,000 »	
97	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	20,700 »	
98	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	2,000 »	
99	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	63,000 »	
100	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 »	
	A REPORTER. fr	5,770,928 »	12,171,048 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	5,770,938 *	12,171,648 *
101	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 *	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
102	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire.	2,000 *	
103	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	5,800 *	
104	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	413,525 *	
105	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 *	
106	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	733,090 *	10,707,587 *
107	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 *	
108	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 *	
109	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	80,572 *	
110	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 *	
	A REPORTER. fr.	1,633,787 *	22,879,035 *

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT fr.	1,153,787 *	22,870,035 *
111	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines.	100,000 *	
112	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 *	
113	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,787,500 *	
114	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 *	
115	Musée scolaire national — Personnel; traitements et indemnités	10,900 *	
116	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	14,200 *	
117	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 *	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
118	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 *	6,000 *
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.			22,885,035 *

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1890.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE 1^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE						
1	a.	Traitement du Ministre				
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service				475,500
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
						<i>Observations.</i>
2		Secrétaire général	1	"	12,000	12,000
		Directeurs généraux	5	"	10,000 à 12,000	57,000
		Directeurs	6	"	Max. 8,000	47,100
		Chefs de division	10	"	Max. 6,500	56,500
		Chefs de bureau	15	"	Max. 5,000	59,000
		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	150 700
		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	52,600
		Employés temporaires	5	"	"	4,000
		Huissiers et gens de service	36	"	800 à 2,400	56,400
						475,500
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				5,000
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses				55,000
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i>				5,000
4	a.	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque				
5	a.	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés				
6	a.	Frais de route et de séjour; missions				
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er} fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
480,300	480,300	»	»	438,300	438,299 09	
60,000	61,000	»	1,000	55,000	61,992 77	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,926 82	
9,955	9,955	»	»	12,000	11,016 50	
5,800	5,800	»	»	6,000	2,099 20	
582,055	585,055	»	1,000	537,300	539,334 58	
DIMINUTION. . . fr.		1,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1890 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 192,400 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1890 48,659 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1890
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1890, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
15	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
52,640	52,640	»	»	52,640	52,429 59	
241,059	241,059	»	»	241,059	204,337 08	
775	775	»	»	775	774 99	
37,000	36,000	1,000	»	36,000	35,259 94	
5,761	7,361	»	1,600	7,361	7,360 28	
101,000	101,000	»	»	90,000	60,415 »	
458,255	438,855	1,000	1,600	427,986	360,776 65	
DIMINUTION. . fr.		600				
7,300	7,300	»	»	8,800	6,190 »	
7,300	7,300	»	»	8,800	6,190 »	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
14	»	Vérification des registres de population. Frais de déplacement — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions.																										
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																										
CHAPITRE IV.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
	a.	Province d'Anvers. 109,910																										
	b.	— de Brabant. 142,670																										
	c.	— de la Flandre occidentale 157,685																										
	d.	— de la Flandre orientale. 159,800																										
	e.	— de Hainaut 129,750																										
	f.	— de Liège 123,380																										
	g.	— de Limbourg 87,710																										
	h.	— de Luxembourg 79,400																										
	i.	— de Namur 101,900																										
17	»	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder, avec les fonds à provenir des mutations, les augmentations réglementaires 3,071																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">PROVINCES.</th> <th style="width: 33%;">GRADES.</th> <th style="width: 33%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td> <td>Directeur</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td>3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td> <td>Directeur</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de division.</td> <td>4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td>3,200 à 3,800</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td>2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td>1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td> <td>1,500 à 1,600</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td>1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,600																										
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,500	7,300	»	»	8,800	6,190 »	
8,500	8,500	»	»	10,000	24,800 »	
14,800	14,800	»	»	14,800		
50,600	50,600	»	»	55,600	50,990 »	
449,800	449,800	»	»	449,800	456,632 03	
1,055,426	1,055,426	»	»	1,055,426	1,053,102 74	
1,505,226	1,505,226	»	»	1,505,226	1,460,754 77	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:	
18	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	51,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité:	
19	a.	Traitements des commissaires.	211,500 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1889	15,000 »
20	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume.	
21	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
22	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	
23	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
CHAPITRE V.			
MILICE.			
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,503,226	1,503,226	»	»	1,503,226	1,469,754 77	
251,900	251,900	»	»	251,900	240,055 29	
433,900	433,900	»	»	433,900	459,827 59	
43,000	43,000	»	»	43,000	43,186 99	
15,000	15,000	»	»	15,000	16,134 85	
50,000	50,000	»	»	50,000	34,789 78	
65,000	6,000	59,000	»	65,000	9,720 »	
2,568,026	2,509,026	59,000	»	2,588,026	2,275,467 05	
AUGMENTATION . . fr.		59,000				
110,000	106,000	4,000	»	106,000	105,990 60	
20,000	24,000	»	4,000	26,000	18,828 46	
150,000	150,000	4,000	4,000	152,000	124,819 06	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.														
CHAPITRE VI.																
GARDE CIVIQUE.																
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour														
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités \$ par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>14,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,700</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">25,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités \$ par an.	1	14,000	1	1,500	4	6,000	1	1,700	»	1,800		25,000
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités \$ par an.															
1	14,000															
1	1,500															
4	6,000															
1	1,700															
»	1,800															
	25,000															
27	»	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau, frais divers.														
28	»	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.														
29	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour														
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,600	»	5,000	»	800		7,500		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.															
1	1,200															
1	1,600															
»	5,000															
»	800															
	7,500															
50	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses														
51	»	Personnel permanent du Tir national														
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">3,200</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,000	1	1,200		3,200						
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.															
1	2,000															
1	1,200															
	3,200															
A REPORTER. . . . fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,000 »	25,500 »	»	500 »	25,500 »		
					26,986 19	
1,500 »	1,500 »	»	»	1,500 »		
10,500 »	10,500 »	»	»	18,000 »	1,881 95	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »		
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	a) »	a) La dépense est comprise à l'art. 32.
3,200 »	3,200 »	»	»	3,200 »	3,200 »	
91,700 »	92,200 »	»	500 »	99,700 »	48,068 14	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
32	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, — prix de tir.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
33	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
34	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
35	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
36	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
		<small>La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 37 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 565 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de Septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1850.</small>
37	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
91,700	92,200	»	500	99,700	48,068 14	
43,000	43,000	»	»	43,000	a) 86,671 82	a) Y compris les dépenses faites sur l'art. 80
154,700	155,200	»	500	142,700	» 154,759 96	
DIMINUTION. . fr.		500				
34,000	34,000	»	»	34,000	32,327 62	
34,000	34,000	»	»	34,000	52,327 62	
17,000	17,000	»	»	17,000	17,925 80	
3,000	3,000	»	»	3,000		
20,000	20,000	»	»	20,000	17,925 80	
200,000	200,000	»	»	200,000	198,326 82	
151,500	151,500	»	»	151,500	b) 98,370 »	b) Le crédit pour l'exercice 1887 n'était que de 100,000 francs.
551,500	551,500	»	»	551,500	296,696 82	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE X.					
LETTRES ET SCIENCES.					
38	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples.	36,000	»	
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.	4,500	»	
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	12,000	»	
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1831 et du 20 décembre 1882.	40,000	»	
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses.	58,900	»	
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	53,000	»	
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers.	4,000	»	
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux.	4,500	»	
	i.	Publication d'une bibliographie nationale.	13,200	»	
	39	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.	69,075	»
		b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays.	3,000	»
c.		Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.	20,000	»	
d.		Publication d'une biographie nationale.	8,000	»	
40	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	6,000	»	
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local.	17,600	»	
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	6,000	»	
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
b) 136,100	131,100	5,000	»	136,100	136,099 04	a) Concours quinquennal de littérature néerlandaise (période 1885-1889) et concours décennal de philologie (période 1880-1889). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
108,073	108,073	»	»	108,073	107,013 77	
23,600	23,600	»	»	23,600	20,999 28	
287,773	282,773	5,000	»	287,773	284,114 09	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
287,773	282,773	5,000	»	287,773	284,114 09	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,273 27	
64,500	64,500	»	»	55,750	55,749 36	
32,400	32,400	»	»	34,400	34,380 26	
95,400	95,400	»	»	93,400	92,599 99	
75,700	75,700	»	»	75,700	75,700 »	
73,700	75,700	»	»	75,700	63,463 »	
a) 50,550	50,550	»	»	50,550	54,515 06	a) Dont 18,000 francs de charge extraordinaire et temporaire.
57,000	57,000	»	»	57,000	56,971 18	
8,200	8,200	»	»	8,200	8,199 94	
59,750	59,750	»	»	59,750	56,758 »	
b) 12,200	12,200	»	»	12,200	12,197 08	b) Y compris 8,000 francs de charge extraordinaire et temporaire.
823,825	818,825	5,000	»	817,075	802,750 25	
Augmentation. . . fr.		5,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
52 (suite.)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	15,250 »
53	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
54	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	fr. 112,589 »
55	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	263,600 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	36,500 »
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
(a) 550,250	351,750	»	1,500	561,750	529,981 72	a) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. n et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	40,000	39,655 97	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »	
b) 444,689	b) 444,689	»	»	b) 440,089	458,876 21	b) Y compris une somme de 15,600 francs transférée du chapitre 1 ^{er} pour les traitements, les frais de route et de séjour des inspecteurs des beaux-arts et de l'enseignement des arts du dessin.
843,789	845,289	»	1,500	850,689	817,363 90	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
843,789	845,289	»	1,500	850,689	817,563 90	
44,000	44,000	»	»	44,400 »	57,796 68	
92,760	92,760	«	»	91,260 »	93,060 »	
21,250	21,250	»	»	21,250 »	21,150 »	
a) 59,400	59,400	»	»	59,400 »	53,865 42	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire
75,000	75,000	»	»	75,000 »	53,550 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	53,950 18	
100,000	100,000	»	»		»	
12,950	12,950	»	»	12,950	12,099 86	
17,200	17,200	»	»	17,200	17,158 45	
1,352,349	1,353,849	»	1,500	1,258,149	1,143,792 19	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
65	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
66	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses. . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
67	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
68	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
69	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
70	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 » (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 70 à l'art. 55 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
71	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
72	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . .
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
1,552,549	1,533,849	»	1,500	1,258,149	1,145,792 19	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,428 60	
7,000	7,000	»	»	7,000	4,612 77	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
77,208	77,208	»	»	77,208	77,208 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 175,000	175,000	»	»	175,000	168,465 01	a) Dont 11,000 francs de charge extraordinaire (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,814,905	1,813,405	»	1,500	1,717,705	1,544,522 57	
	DIMINUTION. . fr.		1,500			
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,605 25	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,605 21	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. fr.		
73	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité					
		DÉSIGNATION PAR GRADES	NUMBER à agréer	CLASSE	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		UNIVERSITÉ DE GAND					
		<i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1889</i>					
		Professeurs ordinaires	58	»	7,000	266,000	
		— extraordinaires	5	"	5,000	15,000	
		Traitements complémentaires (Art 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1849)	"	"	"	10,000	
		Chargés de cours	6	"	1,500 à 5,000	17,000	
		Assistants	8	"	2,000 à 5,000	17,000	
		Aggrégés spéciaux	5	"	5,000	15,000	
		Répétiteurs	6	"	5,000 à 1,000	20,000	
		Maîtres de dessin	5	"	2,200 à 5,200	8,025	
		Personnel administratif	45	"	500 à 5,000	70,200	
		Chefs et aides de clinique	8	"	500	2,400	
		Jardin botanique Personnel ouvrier	"	"	"	6,500	
		Indemnités pour services divers	"	"	"	6,000	
		Ecole du génie civil	18	"	1,500 à 12,500	100,000	
		UNIVERSITÉ DE LIEGE.					
		<i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1889</i>					
		Administrateur-inspecteur, directeur des écoles spéciales	1	"	9,000	9,000	
		Professeurs ordinaires	40	"	7,000	280,000	
		— extraordinaires	2	"	5,000	10,000	
		Traitements complémentaires	"	"	"	10,000	
		Professeurs à l'école des mines	5	"	5,000 à 6,000	16,000	
		Chargés de cours	20	"	1,000 à 7,000	67,200	
		Répétiteurs	5	"	2,000 à 4,500	16,500	
		Aggrégés spéciaux	2	"	5,000	6,000	
		Assistants et élèves assistants	21	"	1,000 à 5,000	41,500	
		Personnel administratif	60	"	1,000 à 6,000	119,600	
		Chefs de clinique	7	"	650	4,410	
		Jardin botanique Personnel ouvrier	"	"	"	12,000	
		Indemnités pour services divers et employés temporaires	"	"	"	16,410	
74	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques .					
75	»	Bourses universitaires; bourses de voyage Frais de concours pour la collation de ces bourses. .					
		<small>(Est autorisée éventuellement le report, par arrêté royal, au prochain exercice, de la partie de cette allocation affectée à des bourses de voyage non concourues pendant l'année budgétaire, mais qui doivent être l'objet d'une application du 5^e alinéa de l'article 40 de la loi du 30 mai 1876, sur la collation des grades académiques, etc.)</small>					
76	»	Jury central. — Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury					
77	»	Jury central. — Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation					
	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés (p' mém.)					
78	»	Commission d'entérinement — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres Matériel de la commission.					
79	»	Commission d'entérinement. — Traitement du commis.					
						A REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	2,605 21	
1,202,700	1,186,200	16,500	»	1,186,200	1,155,917 20	
505,500	288,500	15,000	»	288,500	276,71 825	
85,000	76,000	9,000	»	76,000	68,611 50	
60,000	60,000	»	»	55,000	65,999 61	
5,000	5,000	»	»	5,000		
»	»	»	»	»	7,457 88	
4,000	4,000	»	»	4,000	5,268 07	
2,200	2,200	»	»	2,200		
1,665,400	1,624,900	40,500	»	1,617,900	1,580,555 81	

BUDGET AMENDE DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
		Report. . . . fr.																							
80	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités																							
84	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'Etat, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																							
»	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																							
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																							
CHAPITRE XIII.																									
ENSEIGNEMENT MOYEN.																									
82	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.																							
83	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil, impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil Bibliothèque, acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers																							
84	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel, traitements et indemnités																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES</th> <th>NOMBRE d'agents</th> <th>CLASSÉ</th> <th>TRAITEMENT par an</th> <th>MONTANT de la dépense</th> <th>Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">n</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">24,200</td> <td rowspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">o</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">v</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">24,200</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		DÉSIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents	CLASSÉ	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations	Inspecteur général	1	n	7,500 à 8,500	24,200		Inspecteurs	2	o	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	v	1,200	24,200	
DÉSIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents	CLASSÉ	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense	Observations																				
Inspecteur général	1	n	7,500 à 8,500	24,200																					
Inspecteurs	2	o	6,000 à 7,500																						
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	v	1,200	24,200																					
85	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																							
86	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur																							
87	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire)																							
	a	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège — Personnel, traitements ou indemnités 40,313 »																							
88	b	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège — Personnel, traitements ou indemnités 40,000 »																							
	c	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand — Personnel, traitements ou indemnités 52,598 »																							
		A REPORTER fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1838.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,665,400	1,624,900	40,500	»	1,617,900	1,580,555 81	
6,000	6,000	»	»	6,000	7,522 88	
14,000	14,000	»	»	14,000	15,950 »	
»	7,000	»	7,000	»	6,992 40	
1,685,400	1,631,900	40,500	7,000	1,637,900	1,608,801 09	
AUGMENTATION . . fr.		55,500				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	5,809 99	
24,200	24,200	»	»	24,200	22,700 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	9,441 40	
7,000	7,000	»	»	6,000	6,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,445 20	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
55,000	55,000	»	»	50,000	47,594 29	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
						REPORT. . . . fr.
88 (suite)	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.				52,012 »
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités.				54,925 »
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875.				2,865 »
						TOTAL. . . . fr.
		École normale des humanités et section des langues modernes:				
		Directeur	1	"	7,000	7,000
		Professeurs	15	"	Max 5,000	53,715
		Secrétaire-surveillant	1	"	2,000	2,000
		Gens de service.	2	"	"	5,000
		École normale des sciences. Cours normaux flamands:				
		Inspecteur des études	1	"	"	1,000
		Professeurs	25	"	"	55,250
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles:				
		Directeurs.	2	"	2,150 à 2,600	4,750
		Economies.	2	"	800	1,600
		Professeurs	22	"	Méd. 1,200	29,900
		Maîtres d'études	5	"	Max. 1,800	2,750
		Concierges	2	"	100	200
		Sections normales moyennes de filles, à Bruxelles et à Liège:				
		Directrices	2	"	1,800 à 2,700	4,500
		Professeurs	54	"	500 à 1,800	52,150
		Maîtresse d'études.	1	"	"	1,200
		Econome	1	"	"	250
		Concierge.	1	"	"	550
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des articles royaux du 5 mars 1885.				6,655
		Augmentations du litt. f.				2,865
						172,515
89	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel.				4,000 »
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel				2,000 »
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel				500 »
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel				5,580 »
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.				5,100 »
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers				14,600 »
						A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
53,000	53,000	>	.	50,000	47,594 29	
172,515	172,515	>	..	170,515	169,070 90	
51,580	51,580	>	.	54,850	48,511 09	
257,095	257,095	>	.	255,545	264,776 28	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT . . . fr.	
90	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. -- Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce					
91	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel					
	a.	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1830) Personnel; traitements; indemnités, suppléments de minerval; subsides.				849,978 »	
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités, suppléments de minerval; subsides				527,474 »	
92	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830) Personnel, traitements; indemnités; subsides				768,677 »	
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides				932,955 »	
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.				54,000 »	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'Etat)	TOTAL.
ATHÉNÉES ROYALES.							
		Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875)	»	»	»	500,000 »	
		Préfets des études	20	»	4,200 à 4,600	46,999 »	
		Professeurs	101	1 ^{re} classe	5,700 à 4,100	195,178 »	
		—	109	2 ^e id.	5,200 à 5,400	214,967 »	
		—	195	3 ^e id.	2,600 à 2,900	510,897 »	
		Professeurs de gymnastique	22	»	»	11,850 »	
		— de dessin	25	»	»	17,214 »	
		— de musique	20	»	»	9,188 »	
		Surveillants	9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	15,008 »	
		—	65	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,999 »	
		Secrétaires trésoriers	20	»	860 à 2,970	10,154 »	
		Professeurs intermédiaires	6	»	2,500 à 7,200	15,600 »	
		— spéciaux	5	»	»	5,100 »	
		— de calligraphie	7	»	»	2,150 »	
		— de religion	1	»	2,500	600 »	
		Portiers et hommes de peine	»	»	»	0,610 »	
		Distribution des prix	»	»	»	10,466 »	
		Subsides de l'Etat pour minerval supplé- mentaire	»	»	»	101,427 »	
		Compléments de traitement à des professeurs d'athénées attachés pro- visoirement à certains collèges com- munaux	»	»	»	54,751 »	
		Subsides pour traitements à titre per- sonnel	25	»	»	11,585 »	
		Subsides pour traitements exception- nels alloués à titre de récompense	22	»	400 à 800	10,800 »	
		Frais de déplacement par application de l'art 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	»	»	»	0,000 »	
		Suppléments en vertu de l'art 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880	»	»	»	16,000 »	
A REPORTER . . . fr.						1,440,825 »	1,440,825 »
A REPORTER.							fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
257,095	257,095	»	»	255,345	264,776 28	
60,200	60,200	»	»	60,200	48,229 56	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,705 50	
3,133,064	3,141,564	»	8,500	3,095,756	3,095,569	
3,451,857	3,460,557	»	8,500	3,412,799	3,410,280 14	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NOMÉRO LITTEA
des
dévelop-
articles. pements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

					REPORT. fr.
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Parti de l'État.)	TOTAL.
REPORT					1,440,823
<i>Écoles moyennes.</i>					
Dotation permanente				198,500	"
Directeurs et directrices	118	"	2,800 à 5,500	201,174	"
Régents et régentes	60	1 ^{re} classe.	2,500 à 2,500	87,566	"
Id.	285	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	445,818	"
Instituteurs et institutrices	68	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,454	"
Id.	208	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	331,958	"
Professeurs de gymnastique	149	"	"	49,059	"
— de dessin	121	"	"	40,659	"
— de musique	118	"	"	21,094	"
Surveillants	11	"	575 à 1,400	3,094	"
Maitresses d'ouvrages manuels	29	"	400 à 800	8,953	"
Régents, régentes, instituteurs et institutrices intérimaires	14	"	"	25,035	"
Professeurs spéciaux	40	"	"	6,558	"
— de religion	23	"	1,000 à 1,500	12,967	"
Secrétaires-trésoriers	115	"	585	23,648	"
Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,261	"
Distribution des prix	"	"	"	28,245	"
Subsides en faveur des cours d'agriculture	"	"	"	10,500	"
Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000	"
Subsides de l'État pour traitements à titre personnel	"	"	"	29,180	"
Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	13,500	"
Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 50 juin 1881	"	"	500	12,500	"
Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	"	5,000	"
Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880	"	"	"	15,000	"
1,683,241					1,683,241
TOTAL DE L'ARTICLE					3,153,064
93	"	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers.			
94	"	Écoles moyennes. — Bourses			
95	"	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes			
96	"	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides			
97	"	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers			
98	"	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités			
99	"	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen			
A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,451,837	3,460,537	»	8,500	3,442,799	3,410,280 14	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	35,000	»	»	33,000	32,973 »	
134,371	134,371	»	»	134,371	134,371 »	
52,000	25,000	7,000	»	25,000	21,250 »	
29,700	29,700	»	»	29,700	29,127 93	
2,000	3,120	»	1,120	3,120	3,120 »	
65,000	63,000	»	»	65,000	53,656 53	
3,769,928	3,772,548	7,000	9,620	3,724,990	3,710,640 42	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTERA de dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. fr.																																																
100	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																
101	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)																																																
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.																																																
CHAPITRE XIV.																																																		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																		
102	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: traitement du secrétaire																																																
103	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil: acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																
104	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>7,500</td> <td>7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>2,000</td> <td>2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>4,200</td> <td>4,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td>18</td> <td>»</td> <td>de 5,000 à 7,500</td> <td>111,250</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>de 5,000 à 4,500</td> <td>286,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5,775</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">415,525</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	»	4,200	4,200		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800		Disponibilité	»	»	»	5,775						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																													
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																														
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																														
Vérificateur des économats	1	»	4,200	4,200																																														
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250																																														
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800																																														
Disponibilité	»	»	»	5,775																																														
				415,525																																														
105	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales																																																
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																
		1 ^o Aux inspecteurs principaux																																																
		2 ^o Aux inspecteurs cantonaux																																																
		3 ^o Aux inspectrices déléguées																																																
106	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État																																																
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État																																																
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers																																																
		A REPORTER. fr																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
3,769,928	3,772,348	7,000	9,620	3,724,990	3,710,640 42	
10,000	10,000	»	»	10,000	6,186 53	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,491 84	
»	10,000	»	10,000	»	»	
3,781,428	3,794,048	7,000	19,620	3,736,490	3,718,518 81	
DIMINUTION. . fr.		12,620				
2,000	3,200	»	1,200	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,431 »	
415,525	415,325	»	»	415,525	404,086 90	
164,800	164,800	»	»	164,800	139,392 27	
733,090	745,291	»	12,201	769,335	744,702 52	
1,319,215	1,332,616	»	13,401	1,356,680	1,293,852 09	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N ^o LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					REPORT. . . . fr.
des dévelop- pements.	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
	Écoles normales d'instituteurs :					
	Directeurs	5	"	Max. 5,000	27,700	
	Économes	3	"	" 3,000	13,000	
	Professeurs	63	"	" 3,200	157,900	
	Surveillants	13	"	" 2,000	24,050	
	Gens de service.	12	"	" 1,100	12,500	
	Sections normales d'instituteurs :					
	Directeurs	2	"	Max. 5,000	11,000	
	Économes	1	"	" 3,000	3,200	
	Professeurs	17	"	" 3,200	57,750	
	Surveillants	5	"	" 2,000	10,500	
	Gens de service.	3	"	" 1,100	3,100	
	Écoles normales d'institutrices :					
	Directrices	3	"	Max. 4,000	12,400	
	Économes	3	"	" 2,600	7,000	
	Régentes et professeurs	34	"	" 3,200	85,600	
	Maitresses d'études	11	"	" 1,800	17,400	
	Gens de service.	7	"	" 1,100	8,250	
	Sections normales d'institutrices :					
	Directrices	3	"	Max. 4,000	13,000	
	Économes	3	"	" 2,600	7,600	
	Régentes et professeurs	36	"	" 3,200	82,500	
	Maitresses d'études	10	"	" 1,800	17,550	
	Gens de service.	5	"	" 1,100	3,200	
	Suppl. de traitement ou indemnités				557,000	
				TOTAL	570,000	
107	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884					
108	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire					
109	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.					
110	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées					
111	a.	Frais des conférences des instituteurs.			90,000	"
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines			40,000	"
112	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école ; frais de surveillance et de contrôle ; frais de confection de meubles et de plans-types.					
	A REPORTER.					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,519,215	1,352,616	.	13,401	1,356,680	1,293,852 09	
22,000	22,000	"	"	22,000	22,000 "	
6,000	6,000	"	"	6,000	5,129 65	
86,572	89,877	"	3,305	95,077	140,162 50	
200,000	200,000	"	"	200,000	196,775 "	
100,000	100,000	"	"	96,000	90,425 "	
100,000	100,000	"	"	100,000	99,999 92	
1,853,787	1,850,493	.	16,706	1,875,757	1,848,324 76	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

GÉNÉRAL LES ARTICLES	LITTÉRALE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT				fr.	
113	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884	6,792,500			»	
	b.	Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire)	275,000			»	
	c.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application	100,000			»	
	d.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	570,000			»	
	e.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes	1,000,000			»	
114	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires	50,000			»	
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation Impressions, fournitures et frais divers.	10,000			»	
115	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Employés	5	"	"	7,200	
		Huissiers et gens de service	5	"	"	5,700	
						10,900	
116	»	Musée scolaire national : Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.					
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales				21,000	»
117	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques				20,000	»
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire				10,000	»
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire (pour mémoire)					
		TOTAL DU CHAPITRE XIV					fr.
CHAPITRE XV.							
DÉPENSES IMPRÉVUES.							
118	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,855,787	1,850,495	»	16,706	1,875,757	1,848,524 76	
8,737,500	8,672,500	65,000	»	8,672,500	8,225,074 70	
60,000	60,000	»	»	50,000	50,988 09	
10,900	17,700	»	6,800	19,800		
					55,995 40	
14,200	14,200	»	»	31,000		
51,000	51,000	»	»	51,000	40,651 15	
»	15,000	»	15,000	»	»	
10,707,587	10,680,895	65,000	58,506	10,700,257	10,199,034 10	
AUGMENTATION. . fr.		26,494				
6,000	6,000	»	»	6,000	2,488 55	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales.
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Lettres et sciences
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
582,055 »	585,055 »	»	1,000 »	537,500 »	539,554 58	
458,255 »	458,855 »	»	600 »	427,986 »	560,776 65	
50,600 »	50,600 »	»	»	55,600 »	50,990 »	
2,568,026 »	2,509,026 »	59,000 »	»	2,588,026 »	2,275,467 05	
130,000 »	130,000 »	»	»	132,000 »	124,819 06	
154,700 »	155,200 »	»	500 »	142,700 »	154,759 96	
54,000 »	54,000 »	»	»	54,000 »	52,527 62	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	17,925 80	
551,500 »	551,500 »	»	»	551,500 »	296,696 82	
825,825 »	818,825 »	3,000 »	»	817,075 »	802,750 25	
1,811,905 »	1,813,405 »	»	1,500 »	1,717,705 »	1,614,852 57	
1,685,400 »	1,651,900 »	55,500 »	»	1,637,900 »	1,608,801 09	
5,781,428 »	5,794,048 »	»	12,620 »	5,756,490 »	5,718,518 81	
10,707,587 »	10,680,895 »	26,494 »	»	10,700,257 »	10,199,054 10	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	2,488 33	
22,885,055 »	22,777,261 »	123,994 »	16,220 »	22,642,555 »	21,759,502 47	
AUGMENTATION. . .fr.		107,774 »				

(184)